



DIRECTEUR
Lieu historique national du
Canal-Rideau
34, rue Beckwith Sud
Smiths Falls (Ontario) K7A 2A8
Téléphone : 613-283-5170
Télécopieur : 613-283-0677

Le 8 septembre 2011

Madame, Monsieur,

La présente vise à faire le point sur la campagne « Plaisanciers : pensez sécurité » de Parcs Canada et sur les initiatives que nous avons entreprises pour veiller à ce que tous les visiteurs puissent profiter de la voie navigable du canal Rideau.

Vous avez peut-être remarqué qu'au cours des dernières années, la fréquentation du canal Rideau entre la route 416 et Hogs Back a augmenté. Ce couloir est étroit et peut être très dangereux lorsque de nombreux bateaux utilisent la voie navigable de façon désordonnée. Parcs Canada a lancé la campagne « Plaisanciers : pensez sécurité » en 2007 lorsque des riverains et des plaisanciers ont exprimé leurs préoccupations au sujet des risques relatifs à la sécurité publique et à l'érosion des rives causés par des activités de plaisance dangereuses ou inappropriées pratiquées le long de la voie navigable du canal Rideau.

En 2010, dans le cadre de cette campagne, Parcs Canada a embauché un expert-conseil pour effectuer une évaluation des risques associés au canal Rideau. Après la réception du rapport d'évaluation, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'aider Parcs Canada à évaluer les recommandations de l'expert-conseil et de proposer les prochaines étapes. Ce groupe de travail est composé de divers partenaires et intervenants qui s'intéressent à la sécurité publique ainsi qu'à la protection et à une utilisation agréable du canal Rideau.

Après une analyse minutieuse des recommandations du rapport, le groupe de travail a proposé de créer de nouvelles zones « sillage interdit » dans le secteur nord du canal Rideau et de mieux définir les zones déjà établies. Puisque l'Agence Parcs Canada s'est engagée à offrir des expériences sécuritaires et de grande qualité aux personnes qui visitent et utilisent le canal Rideau, elle a décidé de mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail. Elle a commencé à installer des panneaux visibles et compréhensibles qui indiquent clairement les limites des nouvelles zones « sillage interdit ». D'autres panneaux seront installés en 2012 et 2013.

Les zones « sillage interdit » sont l'une des nombreuses activités et initiatives utilisées par Parcs Canada pour veiller à ce que les visiteurs adoptent un comportement responsable sur la voie navigable du canal Rideau.

Depuis maintenant plusieurs années, l'unité marine de la police d'Ottawa patrouille régulièrement la voie navigable du canal Rideau. En appliquant les règles associées à une



navigation de plaisance responsable et en en faisant la promotion, les membres de l'unité marine ont pu, grâce à leurs efforts et à leur dévouement, protéger l'écologie et le patrimoine de la voie navigable et offrir aux plaisanciers et aux résidents une expérience agréable et sécuritaire.

Cet été, les gardes de parc de Parcs Canada ont participé à une opération conjointe afin d'aider l'unité marine de la police d'Ottawa à effectuer leurs patrouilles sur la voie navigable. Tout comme les policiers d'Ottawa, les gardes de parc ont le pouvoir d'appliquer le *Règlement sur les canaux historiques*. Cette nouvelle relation de travail permet une présence accrue sur les eaux du canal et des interactions plus fréquentes avec les plaisanciers. Lors de patrouilles conjointes, des constats d'infraction ont été émis dans le secteur nord du canal Rideau, principalement pour le non-respect des panneaux de limitation de vitesse et des panneaux « sillage interdit ».

Encore cette année, Parcs Canada contribue à éduquer les plaisanciers sur les avantages de la navigation sécuritaire et de la surveillance du sillage. Cette sensibilisation se fait lors des interactions entre les employés de Parcs Canada et la population, ainsi que dans des publications comme le guide « Plaisanciers : pensez sécurité » et la brochure « Attention à votre sillage », qui sont conçus pour aider les plaisanciers à vivre une expérience agréable et sécuritaire sur le canal Rideau.

Vous trouverez ci-joint une description de l'emplacement des zones « sillage interdit » actuelles et envisagées dans le secteur nord du canal Rideau.

Si vous avez des questions sur la campagne « Plaisanciers : pensez sécurité » de Parcs Canada ou sur la sécurité des visiteurs, n'hésitez pas à communiquer avec Mary Ann Stienberg, agente de prévention, par téléphone au 613-283-7199 (poste 243) ou par courriel à MaryAnn.Stienberg@pc.gc.ca.

Au plaisir,

Don Marrin
Directeur du canal Rideau